



Paris, le 4 décembre 2013

Groupe de travail n°2 « RASED » Séance du 3 décembre 2013

Dans la seconde partie du groupe de travail qui concernait la réécriture des fiches 1, 2 et 3 (voir circulaire ASH du 26-11-13) :

CE QUI A CHANGE

Nous avons pris acte d'un certain nombre d'avancées dans la nouvelle version

- Le terme de formation et donc de formateur a disparu comme nous le souhaitons.
- La modalité pédagogique privilégiée pour les maîtres E « majoritairement dans la classe » a été modifiée comme nous l'avions demandé.
- La mission de prévention et l'aide directe auprès des élèves ont retrouvé une place.
- Le fait que l'on puisse envisager des départs en formation pour des postes créés est un bon signe également.

CE QUI RESTE A DISCUTER

Nous sommes longuement intervenus sur la définition du « Pôle ressource de circonscription », en interrogeant le ministère sur les points suivants :

- Le pôle ressource est-il autre chose que le RASED ou alors le RASED devient-il « pôle ressource de circonscription »?
- Le « Pôle Ressource de circonscription » correspondrait-il à un RASED de circonscription avec un pilotage au niveau de l'IEN et un niveau opérationnel au niveau des écoles, organisé en antennes RASED ?
- Ce « pôle ressource de circonscription » mobiliserait-il d'autres personnels lors de situations de crise (médecin scolaire, ...) ?
- Est-ce un dispositif permanent ou mobilisé temporairement en fonction des besoins ?

Le ministère précise qu'il distingue un niveau fonctionnel et un niveau opératoire du RASED. Il affirme ainsi améliorer le pilotage en évitant l'autonomie complète d'antennes RASED. Il argumente sur la nécessité de redonner une visibilité institutionnelle à un dispositif qui a beaucoup souffert.

Le SNUipp-FSU a demandé que cette notion de « pôle ressource » soit déclinée et que soient apportées des précisions pour chacune des spécialités E, G et Psy. **Le ministère s'est engagé à le faire dans la rédaction finale.**

Le SNUipp a demandé également que :

- les maîtres E ne soient pas écartés du dispositif, quel qu'il soit,
- les périmètres d'action, la composition, les missions soient précisées...
- l'affectation soit dans une école (important pour les personnels logés, les crédits, l'organisation matérielle, les frais de déplacement...)

A propos du pilotage de l'IEN :

Depuis toujours les IEN ont la responsabilité du pilotage du RASED. Les observations actuelles sur le terrain

nous montrent que les pratiques sont très différentes d'un IEN à l'autre, il y a là aussi besoin d'un cadrage, de formation sur le rôle de pilote d'un tel dispositif. Entre « laisser faire » et « autoritarisme aveugle » il y a de la marge. Dans le film « Un parmi les autres » de la FNAREN, le rôle de l'IEEN apparaît clairement dans son rôle de garant du fonctionnement du RASED, ce qui, pour nous, est un mode de pilotage satisfaisant.

Nous avons demandé que la notion de « projet de circonscription » soit inscrite dans la fiche générale et soit déclinée dans les fiches métiers.

D'autre part, la notion de projet d'aide spécialisée doit trouver une place dans les fiches métiers de ces personnels. Ce n'est pas seulement un outil c'est aussi le cadre de définition d'une politique et d'une action du réseau.

Sur l'action des RASED en 6ème :

Si le SNUipp est favorable à une amélioration de la coordination et de la liaison CM2- 6ème, il s'oppose à une intervention directe auprès des élèves de 6ème. La question des moyens ne doit pas être éludée : en aucun cas, il s'agirait de prélever des moyens RASED premier degré, déjà insuffisants.

Sur la question de l'enseignant spécialisé « personnel ressource »:

Le SNUipp-FSU a demandé, suite à des échanges avec la FNAME, que l'écriture « apports d'outils » soit modifiée. Il n'existe en effet pas d' « outils magiques » des enseignants spécialisés qui pourraient être apportés aux enseignants des classes. Par contre la réflexion et les compétences didactiques des maîtres E et G peuvent permettre de co-élaborer, de co-construire des outils adaptés. D'où la nécessité de renforcer les temps de travail en commun. **Le ministère a retenu l'écriture de « co-élaboration des outils ».**

Enfin sur les moyens qui seront consacrés à ce dispositif :

Le ministère renvoie les créations de poste sur les 7000 postes envisagées pour l'évolution des pratiques pédagogiques (plus de maîtres que de classes, RASED). Il a été demandé que des objectifs soient annoncés en termes de création de postes et de nombre de départs en formation pour les enseignants spécialisés des RASED

A ce propos, nous avons demandé que la circulaire qui va être prochainement envoyée aux DASEN sur les départs en formation amorce, dès cette année, un redémarrage des formations E, G et DEPS pour les postes vacants et à créer.

Le ministère indique que la DGESCO, en lien avec les recteurs, est chargée de piloter nationalement les besoins de postes notamment sur les zones d'éducation prioritaire ou fragilisées ainsi que les départs en formation.

Suite à l'ensemble de ces interventions, de nouvelles formulations seront rédigées par le ministère et, au besoin, un troisième groupe de travail sur ces 4 fiches « métiers » sera réuni prochainement.

Le Secteur Educatif-ASH

